



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20210315-BUR-AG-21-017-DE
Date de télétransmission : 17/03/2021
Date de réception préfecture : 17/03/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 15 mars 2021

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Plan de financement du projet de création d'un tiers lieu de l'innovation

L'an deux mille vingt et un, le 15 mars à 16h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Leslie PELLEGRINI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Guy ARMANET, Gérard ROMITI, Jean-Jacques PADOVANI

POUVOIRS :

Serge LINALE à Gérard ROMITI

ABSENTS :

Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre :-

Abstention :-

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement du projet de création d'un tiers lieu de l'innovation

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Bureau du 19 septembre 2016 portant approbation de la convention de désignation de l'organisme intermédiaire en charge d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que le projet de création d'un tiers-lieu de l'innovation fait partie des actions intégrées au contrat « Territoires d'industrie » signé le 23 février 2021 ;

Considérant l'appel à projets 2021 de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL), fixant l'éligibilité des projets s'inscrivant dans la démarche contractuelle du dispositif « Territoires d'industrie » ;

Considérant l'éligibilité du projet de création d'un tiers lieu de l'innovation à l'appel à projets relatif au recyclage foncier des friches en Corse, déployé dans le cadre du Plan France Relance, car reposant sur le recyclage d'une friche urbaine ;

Considérant que le projet de création d'un tiers lieu de l'innovation est éligible à la priorité d'investissement 3a des fonds du PO FEDER 2014-2020 : « favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises » ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

-Le projet de création d'un tiers lieu de l'innovation ;

OBJET : Plan de financement du projet de création d'un tiers lieu de l'innovation

-Le plan de financement de ce projet, comme suit :

DEPENSES en € HT	4 754 600 €	RECETTES	
ETUDE DE PORTAGE (définition de l'offre, modalités de gestion)	50 000,00		
		PO FEDER 2014-2020 (ITI- PI 3a)	15 000 € 30,00%
		Banque des territoires	25 000 € 50,00%
		Autofinancement CAB	10 000 € 20,00%
FONCIER (acquisition et frais notariés)	1 944 000,00		
		Etat - Fonds Friches	1 555 200 € 80,00%
		Autofinancement CAB	388 800 € 20,00%
TRAVAUX (incluant MOE, contrôles...)	2 260 600,00		
		PO FEDER 2014-2020 (ITI- PI 3a)	550 650 € 24,36%
		Etat	1 257 830 € 55,64%
		Autofinancement CAB	452 120 € 20,00%
AMENAGEMENT INTERIEUR ET MOBILIER	500 000,00		
		Etat	400 000 € 80,00%
		Autofinancement CAB	100 000 € 20,00%

Bureau du 15 mars 2021

OBJET : Plan de financement du projet de création d'un tiers lieu de l'innovation

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT



Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 17 MARS 2021
et publication ou notification
du 17 MARS 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI